

COVID 19 et port du masque obligatoire

Le Maire de Limoges a échangé cette semaine à plusieurs reprises tant avec le directeur général du CHU que le Préfet de la Haute-Vienne. Il a été convenu que rendre le port du masque obligatoire de manière générale sur la voie publique reste une option, mais qui ne s'impose pas à ce stade. Il est rendu obligatoire chaque fois que des situations peuvent conduire les limougeauds à des positions statiques comme à la sortie des écoles ou encore dans les files d'attente des marchés de plein air. C'est pourquoi Émile Roger Lombertie Maire de Limoges a déjà pris deux arrêtés rendant obligatoire le port du masque aux abords des écoles et sur les marchés de plein air, assortis de contrôles et de sanctions.

Depuis le début de la pandémie, dès le mois de mars, il n'a eu de cesse de fortement préconiser le port du masque en toutes circonstances et a largement communiqué dans ce sens, faisant appel à la responsabilité de chacun pour la sécurité de tous.

Il salue la sagesse et le sens des responsabilités citoyennes des limougeauds dont il constate chaque jour que l'immense majorité d'entre eux respectent cette recommandation dans les lieux couverts et dans la rue. Il leur recommande chaleureusement de continuer en ce sens de protéger leur famille et leurs voisins.

Le Maire de Limoges appelle tous les responsables politiques à faire montre de sagesse et de solidarité. La gestion de la crise sanitaire demande mesure et prudence et il ne saurait y avoir de place pour y chercher un quelconque gain politique en attisant la peur chez nos concitoyens.